

## ATTESTATION

### TAUX DE TVA DE 6% APPLICABLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION

APPLICATION DU TAUX DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS EFFECTUES DANS DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARRETES ROYAUX DU 20 OCTOBRE 1995 ET DU 19 JANVIER 2006 MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES SELON CES TAUX.

Le/la soussigné(e) : .....

demeurant à: .....

**déclare que** le bâtiment situé .....

.....

dont il/elle est<sup>1</sup> .....

- aura effectivement été occupé **depuis au moins cinq ans** à la première date d'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au devis qu'il/elle a signé le .....
- sera effectivement et exclusivement/principalement<sup>2</sup> utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Fait à ..... le .....

Signature.

**A RENVOYER A L'ENTREPRENEUR QUI A EXECUTE LES TRAVAUX**

<sup>1</sup> Compléter: propriétaire, locataire, usufruitier.

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.